

PROCÈS-VERBAL de la sixième assemblée ordinaire de l'année 2019 (19-06) du **conseil d'administration** du Collège de Rimouski tenue le mardi 22 octobre 2019, à 17 heures, à la salle Desjardins du SEREX, 25, rue Armand-Sinclair, à Amqui.

PRÉLIMINAIRES

19-06.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Joanie Dubé, Karine Whitty et Jocelynn Meadows; messieurs Romain Lavoie, Mario Ross, Ghislain Deland, Michel Pineault, Raymond Lacroix (président), Karim Ait Yahia, Alain Dion, Robin Lavoie, Guillaume Baril et François Dornier.

Absences motivées : mesdames Anna-Lisa Cone, Ting Zhang et Emma Francoeur; messieurs Gino Pelletier et Serge Guay.

Ont également assisté : mesdames Geneviève Morin, Julie Gasse, Lyne Beaulieu; messieurs Stéphane Bergeron (secrétaire) et Sylvain Lafrance (point 10).

Monsieur Raymond Lacroix, président, souhaite la bienvenue aux membres. Il fait le point sur les changements à la composition du conseil d'administration. Monsieur Marc-André Carbonneau, représentant des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rimouski, est remplacé par madame Emma Francoeur pour l'année 2019-2020. Madame Francoeur est toutefois absente de la rencontre. Madame Lynda Montplaisir, représentante du personnel professionnel, est remplacée par madame Karine Whitty. Monsieur Lacroix donne ensuite la parole à madame Whitty pour lui permettre de se présenter. Monsieur Lacroix profite de l'occasion pour féliciter monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, qui a été élu député fédéral de la circonscription de Montarville le 21 octobre dernier. Il souligne également que le poste d'agente de soutien administratif – classe principale au secrétariat général, occupé par madame Marie-Hélène Pelletier, est maintenant occupé par madame Johanne Francoeur.

19-06.02 – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 5^e (19-05) assemblée du conseil d'administration : *pour adoption*
- .04 – Procès-verbal de la 10^e (19-10) réunion de l'année 2019 du comité exécutif: *pour information*
- .05 – Procès-verbaux des 7^e (19-07), 8^e (19-08), 9^e (19-09) et 10^e (19-10) réunions de la commission des études : *pour information*
- .06 – Période de questions (information, correspondance, communications)
- .07 – Déclaration d'urgence climatique du Collège de Rimouski : *pour adoption*
- .08 – Régime d'emprunts à long terme: *pour adoption*
- .09 – Service de recherche et d'expertise en transformation de produits forestiers (SEREX) / Signature du contrat de gestion d'un centre collégial de transfert de technologie: *pour adoption*
- .10 – Innovation maritime (IMAR) / Plan de travail 2019-2020: *pour adoption*
- .11 – Statistiques sur les prêts et bourses 2018-2019: *pour information*
- .12 – Effectifs étudiants du Collège de Rimouski / Trimestre d'automne 2019: *pour information*
- .13 – Entente relative aux périodes de vie étudiante à l'Institut maritime du Québec: *pour adoption*
- .14 – Nomination au comité d'éthique à la recherche: *pour adoption*
- .15 – AEC de spécialisation en Génie mécanique de marine – Niveau gestion: *pour adoption*
- .16 – AEC de spécialisation en Navigation – Niveau gestion: *pour adoption*
- .17 – Violences à caractère sexuel / Rapport d'activités 2018-2019 : *pour information*
- .18 – Remerciements à madame Ann-Marie Nadeau: *pour adoption*
- .19 – Remerciements à madame Lynda Montplaisir: *pour adoption*
- .20 – Remerciements à monsieur Marc-André Carbonneau: *pour adoption*

On demande qu'un point concernant la révision des programmes soit ajouté à la période de questions. On demande également que le point « Remerciements au secrétaire général » soit ajouté sous la rubrique des affaires diverses.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est modifié.

19-06.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 5^e (19-05) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À l'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la cinquième (19-05) assemblée de l'année 2019 soit adopté tel qu'il est présenté.

b) Suites

Aucune suite n'est donnée.

19-06.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 10^e (19-10) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents sont déposés pour information.

19-06.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 7^e (19-07), 8^e (19-08), 9^e (19-09) ET 10^e (19-10) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les documents sont déposés pour information.

19-06.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

a) Survol collégial

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Il se félicite de la tenue de cette réunion du conseil d'administration au SEREX et remercie les membres de leur présence, tout en soulignant que le conseil se réunira au moins une fois par année à Amqui et que la prochaine rencontre dans la Vallée de la Matapédia aura vraisemblablement lieu au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC).

Il signale l'enthousiasme du personnel au travail et tout particulièrement de l'équipe des gestionnaires, mais souligne qu'on sent une certaine nervosité chez ces derniers, qui, comme on le sait, sont exceptionnellement nombreux. Il précise, à cet effet, que quatre journées de formation sont prévues au cours de la présente année, dont la première aura lieu le 22 novembre prochain.

Il fait état de sa récente mission d'une dizaine de jours en France, en compagnie d'autres directeurs généraux des cégeps de l'Est, laquelle s'est révélée, selon lui, très fructueuse. Cette mission a notamment permis des rencontres avec des « académies » afin de faire en sorte que des étudiantes et étudiants français puissent, au terme d'une 4^e année, dans un cégep québécois, obtenir à la fois un diplôme québécois et un diplôme français. Il souligne que le Cégep de Rimouski compte une soixantaine d'étudiantes et étudiants internationaux sur plus de 3 000 inscriptions, tandis que le Cégep de Matane, par exemple, compte quelque 375 étudiantes et étudiants internationaux sur environ 800 inscriptions. La situation est analogue au Cégep de La Pocatière avec 85 étudiantes et étudiants internationaux.

Il évoque l'existence du Pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec qui a pour mission de financer des initiatives de recrutement de l'extérieur vers notre région. Le fonds est doté d'un budget spécial de 500 000 \$ par année.

Il annonce la tenue des portes ouvertes, qui ont été devancées par rapport à l'année dernière, et ce, afin d'éviter les contretemps occasionnés par les conditions climatiques, et qui auront lieu cette année le samedi 9 novembre prochain.

Il fait état de la rencontre du conseil des directeurs généraux, à laquelle il a participé récemment et au cours de laquelle, en plaisanterie, on en est venu à la conclusion qu'il n'y a essentiellement que deux ministères au gouvernement du Québec; le ministère du Conseil exécutif et le Conseil du Trésor. Ce constat, sous forme de boutade, avait pour but de faire prendre conscience des stratégies différentes qu'il importera de développer afin de s'assurer que les attentes et revendications des cégeps puissent être prises en compte et, éventuellement, satisfaites par le gouvernement du Québec.

Il évoque que 70 personnes ont été embauchées pour le suivi informatique et la reddition de comptes.

Il signale que le FABRES ne tient pas compte des sommes disponibles dans d'autres ministères, au chapitre de la formation (emploi et solidarité sociale, par exemple), et qui sont essentiellement destinées au privé. Il serait de mise que le réseau collégial puisse avoir accès à ces sommes.

Il signale par ailleurs que les gros collèges régionaux sont les enfants pauvres de la nouvelle formule de financement. Il souligne l'obligation, pour un cégep comme celui de Rimouski, d'entretenir une carte de programmes régionale. C'est ce qui fait en sorte, par exemple, que le Cégep de Rimouski présente une carte de 37 programmes, tandis que le plus gros cégep du Québec, Édouard-Montpetit, n'en a que 24.

Il évoque l'amorce de travaux entourant la « cote R ». Monsieur Raymond Lacroix souligne l'anxiété, qui, en raison de cette fameuse « cote R », telle qu'elle existe présentement, entoure tout changement d'établissement ou de programme pour une étudiante ou un étudiant. Madame Geneviève Morin fait état des problématiques particulières s'appliquant aux petites cohortes, tandis que madame Jocelynn Meadows signale que la Commission des affaires pédagogiques a souligné l'importance d'une évaluation indépendante.

Au chapitre de la gouvernance, monsieur Dornier fait état d'une lettre reçue, au cours de l'été, de la part du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, notamment en ce qui a trait à la formation de comités (éthique et gouvernance; ressources humaines; vérification), de même que par rapport au rôle et au fonctionnement du comité exécutif, ce dont il sera davantage question lors du lac-à-l'épaulé. On signale qu'il n'est nullement fait mention de ces questions dans les obligations qui incombent au conseil d'administration et au comité exécutif en vertu de la Loi sur les collèges. Monsieur Raymond Lacroix souligne, par ailleurs, que si de telles règles de bonne gouvernance sont tout à fait indiquées pour des compagnies publiques cotées en bourse, elles ne sont peut-être pas aussi pertinentes et facilement applicables pour les instances d'un établissement public comme un cégep, puisqu'elles ne font pas suite aux mêmes besoins et ne répondent pas aux mêmes objectifs. Une reddition de comptes est requise d'ici décembre 2020 quant à la prise en compte et au suivi de la lettre du ministre, ainsi que d'une directive sous-ministérielle ayant fait suite à cette dite lettre du ministre (alors que la sous-ministre en question n'est plus en fonction). Monsieur Raymond Lacroix rappelle que le conseil d'administration est souverain dans les limites fixées par la Loi et signale que la réflexion demandée sera conduite sur la base de la formation donnée aux administrateurs sur la gouvernance au printemps dernier.

Monsieur François Dornier évoque ensuite le projet de loi 37 visant à créer le Centre d'acquisitions gouvernementales, qui aurait pour mission de centraliser l'ensemble des achats publics. Collecto, qui est un organisme à but non lucratif (OBNL) satellite de la Fédération des cégeps, serait annexé à cette nouvelle structure. Il ne serait guère plus possible de procéder à des achats en région et même la disposition des équipements obsolètes relèverait de cette nouvelle structure, qui découle certes d'une bonne idée, mais qui se verrait pervertie dans son application. Le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) avait pris l'engagement d'abolir le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qu'il jugeait trop gloutonne et inefficace, mais le remplace par une nouvelle structure qui risque de se révéler plus gloutonne et inefficace encore. On évoque la possibilité d'établir un seuil minimal pour les achats. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle structure n'est encore qu'à l'étape de projet et de plus amples informations seront données ultérieurement.

Le directeur général évoque ensuite la campagne de visibilité pilotée par la Fédération des cégeps qui semble avoir eu un effet extrêmement positif puisque depuis 5 ans, l'appréciation dans la population s'est sensiblement améliorée. En effet, 80 % des Québécois ont aujourd'hui une perception favorable à l'égard des cégeps, soit une augmentation de 22 %.

Il fait ensuite état du grief concernant le règlement de la grève de 2015 et qui pourrait représenter des déboursés anticipés de l'ordre de 400 000 \$. Une poursuite contre le gouvernement du Québec, qui s'est approprié les sommes mises de côté par les cégeps à ce moment et qui donne maintenant à ces derniers de régler la note avec les enseignantes et enseignants tout en conservant ces dites sommes, est envisagée.

Il évoque finalement la révision du plan décennal des infrastructures, qui a été effectuée la veille, et qui prévoit notamment qu'on aille de l'avant avec les travaux prévus au PEPS, en commençant par la piscine, dont la rénovation majeure devrait durer à peu près un an et demi. Au total, on parle de travaux dont le coût oscillera entre 10 et 14 millions de dollars. Quant aux résidences, des choix devront prochainement être faits, compte tenu des circonstances.

En raison de la présence d'un invité pour la présentation du plan de travail d'Innovation maritime, on suggère que le point d'administration 10 soit traité à ce moment de la rencontre, ce que les membres acceptent d'emblée.

19-06.10 – INNOVATION MARITIME (IMAR) / PLAN DE TRAVAIL 2019-2020 : POUR ADOPTION

Monsieur Sylvain Lafrance, directeur général d'Innovation maritime (IMAR), présente le point.

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son plan de travail qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le Plan de travail 2019-2020 a été adopté par résolution spéciale du conseil d'administration d'IMAR le 24 septembre 2019.

Selon les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ce document par résolution.

En complément d'information, monsieur Lafrance rappelle l'obligation qui incombe à IMAR de présenter un plan de travail contenant des indicateurs de performance.

En réponse à une question sur l'imagerie, on souligne qu'on favorise la synergie et la collaboration entre CCTT.

On signale, par ailleurs, qu'une croissance est attendue du fait, entre autres, d'une augmentation des revenus découlant de contrats de recherche.

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan de travail 2019-2020 d'Innovation maritime par son conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan de travail 2019-2020 d'Innovation maritime tel qu'il est présenté.

19-06.06 (SUITE) – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

b) Lac-à-l'épaule du 2 novembre prochain

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Il annonce qu'en raison d'un certain nombre de facteurs, dont le départ du secrétaire général, le lac-à-l'épaule est reporté plus tard en novembre (vraisemblablement le 16 ou le 23 novembre).

c) Révision des programmes

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Elle signale que, depuis un certain temps, le Ministère a décidé d'accélérer la révision des programmes. Or, le processus de révision des programmes comprend plusieurs étapes et le Collège compte plusieurs programmes qui se trouvent à l'une ou l'autre des étapes de ce processus, ce qui soulève une problématique de ressources pour faire face aux exigences de cette accélération. Elle signale, par ailleurs, que le Ministère envisage des modifications basées sur une collecte de données incomplètes. Par exemple, il envisage de fondre dans un seul et même programme d'administration trois programmes actuellement existants (bureautique, gestion de commerces et comptabilité et gestion). On demande de réviser ce projet sur la base d'une évaluation exhaustive tenant compte des profils bien différents de chacun de ces programmes, mais aussi du fait que des facettes du monde de l'administration (par exemple le marketing) seraient formellement intégrées dans ce nouveau programme fusionné. Dans cette perspective, la commission des études a adopté un avis réclamant un moratoire sur la décision de fermer les 3 programmes et une analyse complémentaire dans ce dossier.

Monsieur Alain Dion souligne que cette tendance risque de nuire aux taux de placement, en plus d'occasionner une possible perte d'expertise en région, sans compter des pertes d'emplois. Il estime que cette tendance, qui semble s'appuyer sur une volonté de former des « généralistes » sans une vision d'ensemble s'articulant à partir d'une évaluation globale, aurait pour effet de dénaturer la formation collégiale.

ADMINISTRATION

19-06.07 – DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE DU COLLÈGE DE RIMOUSKI: *POUR ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point. Il mentionne que le point est présenté pour information.

Il rappelle la tenue de la journée institutionnelle sur le climat, le 27 septembre dernier. Il fait état de la volonté de l'établissement d'adopter une version adaptée de la déclaration d'urgence climatique, qui répond à une préoccupation sociétale et particulièrement des étudiantes et des étudiants. Il indique qu'on reviendra ultérieurement avec une proposition de texte qui sera soumise au conseil d'administration. Il évoque ensuite un projet d'écologisation du réseau des cégeps. Cette initiative en est à ses débuts et devra être prise en compte dans nos initiatives autour de cet enjeu. Ce point sera abordé de nouveau lors d'une séance ultérieure. Il est ensuite question de l'objectif d'un « CA sans papier » qui est déjà largement réalisé, mais qui soulève encore certains défis.

19-06.08 – RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME: *POUR ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point. Elle souligne qu'il s'agit d'une mesure standard.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A- 6.001), le Cégep de Rimouski (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 17 882 316 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 20 septembre 2019;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant n'excédant pas 17 882 316 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des collèges d'enseignement général et professionnel, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu de ce régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : n'importe lequel du directeur général ou de la directrice générale, du directeur ou de la directrice des Études, du directeur ou de la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, du coordonnateur ou de la coordonnatrice des Affaires financières de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

19-06.09 – SERVICE DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE EN TRANSFORMATION DE PRODUITS FORESTIERS (SEREX) / SIGNATURE DU CONTRAT DE GESTION D'UN CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : POUR ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

À la suite du dépôt du Rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) à l'automne 2016, le Cégep avait comme mandat de revoir les protocoles d'entente et les contrats de gestion avec les organismes apparentés.

Les organismes apparentés concernés :

- La Fondation du Cégep de Rimouski;
- La Fondation de l'Institut maritime du Québec (IMQ);
- La Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);
- Le Club de hockey Les Pionnières de Rimouski;
- Le Club de football Les Pionniers de Rimouski;
- Innovation maritime (IMAR);
- Le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX);
- La forêt d'enseignement et de recherche (FER) de Macpès.

Les protocoles d'entente des fondations et des centres sportifs ont été adoptés lors de la séance du comité exécutif du 20 novembre 2018. Quant au contrat de gestion d'Innovation maritime, il a fait l'objet d'une adoption par le conseil d'administration lors de la séance du 11 décembre 2018 (CA 19-14.08).

Le présent projet de résolution concerne la révision du contrat de gestion du SEREX.

Dans le cadre de la demande d'autorisation du maintien du statut de CCTT du SEREX pour 2019-2024 (renouvellement), une demande d'autorisation relative au changement de nom du Service de recherche et d'expertise en transformation de produits forestiers (SEREX) a été adressée. Ce dernier est dans l'attente d'une confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour utiliser dorénavant l'appellation SEREX. Le présent contrat de gestion ne tient pas compte de la modification de nom demandée, car celle-ci n'a pas encore été confirmée à ce jour.

On demande si une opinion des avocats de la Fédération des cégeps a été requise pour le projet de contrat de gestion. On répond que non, mais qu'il s'agit d'un modèle de protocole relativement standard. Le secrétaire général précise qu'une révision du projet de contrat de gestion a été effectuée à l'interne que le tout semble effectivement avoir été rédigé dans les règles de l'art.

CONSIDÉRANT les obligations du Cégep au regard du plan d'action élaboré pour répondre aux recommandations du Vérificateur général du Québec visant à revoir les protocoles d'entente et les contrats de gestion des organismes apparentés;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des mécanismes de contrôle avec les partenaires et de renouveler de façon périodique les ententes;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser des éléments jugés imprécis ou l'absence d'éléments significatifs;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le contrat de gestion d'un centre collégial de transfert de technologie entre SEREX et le Cégep de Rimouski ainsi que d'autoriser le directeur général, monsieur François Dornier, et la directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, madame Lyne Beaulieu, à signer le contrat de gestion tel qu'il est présenté.

19-06.10 – INNOVATION MARITIME (IMAR) / PLAN DE TRAVAIL 2019-2020 : POUR ADOPTION

Ce point a été traité au moment des préliminaires, immédiatement après la présentation du point 06a).

19-06.11 – STATISTIQUES SUR LES PRÊTS ET BOURSES 2018-2019 : POUR INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Elle signale notamment qu'on constate une légère réduction du nombre de prêts, tout en précisant, en réponse à une question, qu'il ne s'agit que d'une présentation de statistiques, sur lesquelles l'établissement a bien peu de prise.

Elle mentionne cependant que le gouvernement commence à donner suite au mouvement visant à rémunérer les stages, ce qui semble vouloir prendre la forme de bourses pour certains programmes. Cette pratique, faut-il l'espérer, serait éventuellement appelée à s'étendre à d'autres programmes.

19-06.12 – EFFECTIFS ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE RIMOUSKI / TRIMESTRE D'AUTOMNE 2019 : POUR INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Elle précise qu'il s'agit d'un complément d'information comme suite à la présentation faite à la séance précédente du conseil d'administration, mais cette fois avec les chiffres réels (après la date limite pour les abandons de cours).

19-06.13 – ENTENTE RELATIVE AUX PÉRIODES DE VIE ÉTUDIANTE À L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC : POUR ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Comme le stipule l'article 5.5 de l'Énoncé des droits et des responsabilités des élèves (catégorie F-3 du cahier de gestion), « l'élève a le droit d'être libéré pendant deux heures par semaine dans l'horaire-maître pour des activités de vie cégépienne selon les modalités déterminées par le Collège et l'Association étudiante ».

Dans cette perspective, un modèle d'entente a été élaboré par les parties afin de déterminer les paramètres de ces périodes de vie étudiante. Cette entente, qui serait reconduite annuellement, est présentée en document afférent aux membres du conseil, pour adoption.

En discussion, il semble qu'il y ait désaccord quant à la condition d) devant être respectée. Le point est donc retourné pour révision aux parties signataires et sera éventuellement présenté de nouveau au conseil d'administration.

19-06.14 – NOMINATION AU COMITÉ D'ÉTHIQUE À LA RECHERCHE: POUR ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

Pour répondre aux exigences des organismes subventionnaires en recherche (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Conseil de recherches en sciences humaines et les Instituts de recherche en santé du Canada) et pour se conformer à l'article 7.1 de la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion), le collège se doit de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche.

CONSIDÉRANT l'obligation de répondre aux exigences des organismes subventionnaires en ce qui concerne la composition du comité d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la composition du comité d'éthique à la recherche, tel qu'il est stipulé dans la Politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des participants humains (catégorie E-21 du Cahier de gestion);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de :

- Nommer madame Katy-Ève Côté, conseillère pédagogique à la Recherche, et monsieur Alexandre Boudreau, directeur adjoint à la Direction des formations continues et développement institutionnel, à titre de nouveaux membres du comité d'éthique à la recherche;
- Renouveler les mandats de mesdames Sylvie Fortier, conseillère pédagogique à l'Institut maritime du Québec (IMQ), et Dany Rondeau, professeure en éthique à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), ainsi que de messieurs Alexandre Côté, enseignant en philosophie et David Pelletier, enseignant en biologie.

Madame Gasse adresse des remerciements bien sentis aux membres sortants, messieurs Kurt Vignola et François Delisle.

19-06.15 – AEC DE SPÉCIALISATION EN GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE – NIVEAU GESTION: POUR ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

L'AEC Génie mécanique de marine – Niveau gestion est une AEC de spécialisation s'adressant aux titulaires du DEC en Techniques de génie mécanique de marine ou d'un brevet équivalent. Elle vise à former des chefs mécaniciens et des mécaniciens de 2e classe, professions assujetties aux conventions internationales et à la réglementation nationale. Les compétences du programme d'études ont donc été déterminées à partir de la documentation réglementaire de l'Organisation maritime internationale et de Transports Canada. Une équipe composée de membres du personnel enseignant et de direction de l'IMQ et du CFMU ainsi qu'un groupe de personnes issues du milieu du travail ont collaboré tout au long de l'élaboration du programme.

CONSIDÉRANT la mission de l'Institut maritime du Québec d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre travaillant dans tous les domaines liés aux métiers maritimes;

CONSIDÉRANT la mission de l'Institut maritime du Québec de répondre aux besoins de formation continue dans ses champs d'expertise;

CONSIDÉRANT la vision de l'Institut maritime du Québec de former la main-d'œuvre de demain afin qu'elle soit prête à relever les défis de l'industrie maritime;

CONSIDÉRANT le partenariat de l'Institut maritime du Québec avec le marché du travail;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-12.09);

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Karine Whitty et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'AEC de spécialisation en Génie mécanique de marine – Niveau gestion.

19-06.16 – AEC DE SPÉCIALISATION EN NAVIGATION – NIVEAU GESTION: POUR ADOPTION

Madame Julie Gasse, directrice des formations continues et du développement institutionnel, présente le point.

L'AEC Navigation – Niveau gestion est une AEC de spécialisation s'adressant aux titulaires du DEC en Techniques de navigation ou d'un brevet équivalent. Elle vise à former des capitaines de navires et des premiers officiers de pont de navires, professions assujetties aux conventions internationales et à la réglementation nationale. Les compétences du programme d'études ont donc été déterminées à partir de la documentation réglementaire de l'Organisation maritime internationale et de Transports Canada. Une équipe composée de membres du personnel enseignant et de direction de l'IMQ et du CFMU ainsi qu'un groupe de personnes issues du milieu du travail ont collaboré tout au long de l'élaboration du programme.

CONSIDÉRANT la mission de l'Institut maritime du Québec d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre travaillant dans tous les domaines liés aux métiers maritimes;

CONSIDÉRANT la mission de l'Institut maritime du Québec de répondre aux besoins de formation continue dans ses champs d'expertise;

CONSIDÉRANT la vision de l'Institut maritime du Québec de former la main-d'œuvre de demain afin qu'elle soit prête à relever les défis de l'industrie maritime;

CONSIDÉRANT le partenariat de l'Institut maritime du Québec avec le marché du travail;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-12.10);

Il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Guillaume Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'AEC de spécialisation en Navigation - Niveau gestion.

19-06.17 – VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018-2019 : POUR INFORMATION

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente, en document afférent, le rapport d'activités 2018-2019 découlant de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (catégorie B-23 du Cahier de gestion), lequel contient entre autres les éléments de la reddition de comptes effectuée auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur.

19-06.18 – REMERCIEMENTS À MADAME ANN-MARIE NADEAU : POUR ADOPTION

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente le point.

Madame Ann-Marie Nadeau a siégé au conseil d'administration à partir du 17 septembre 2016 à titre de membre du personnel professionnel. Son mandat ayant officiellement pris fin le 17 septembre dernier, le conseil d'administration souhaite la remercier pour son implication aux travaux de cette instance.

CONSIDÉRANT la contribution de madame Ann-Marie Nadeau aux travaux du conseil d'administration du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer une éducation de qualité;

CONSIDÉRANT l'implication de madame Nadeau et son intérêt constant au regard des divers dossiers présentés;

Il est PROPOSÉ par monsieur François Dornier, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Ann-Marie Nadeau pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

19-06.19 – REMERCIEMENTS À MADAME LYNDA MONTPLAISIR : POUR ADOPTION

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente le point.

Du 16 novembre 2018 au 17 septembre dernier, madame Lynda Montplaisir a siégé par intérim au conseil d'administration à titre de membre du personnel professionnel. Son mandat ayant pris fin, le conseil d'administration souhaite la remercier pour son implication aux travaux de cette instance. CONSIDÉRANT la contribution de madame Lynda Montplaisir aux travaux du conseil d'administration du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT son souci d'assurer une éducation de qualité;

CONSIDÉRANT son implication et son intérêt au regard des divers dossiers présentés, et ce, en dépit d'un court mandat intérimaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement madame Lynda Montplaisir pour le travail accompli au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

19-06.20 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR MARC-ANDRÉ CARBONNEAU : POUR ADOPTION

Monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général, présente le point.

Monsieur Marc-André Carbonneau a été nommé par son association étudiante pour siéger au conseil d'administration comme étudiant du Cégep de Rimouski pour l'année 2019-2020. Pour des raisons personnelles, monsieur Carbonneau a dû interrompre ses études en date du 18 septembre 2019. Il perd donc la qualité de membre qui lui permettait de siéger. Le conseil d'administration souhaite le remercier pour sa participation.

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Carbonneau au regard des activités du conseil et des dossiers présentés, et ce, en dépit d'un court mandat;

Il est PROPOSÉ par madame Joanie Dubé, APPUYÉ par monsieur Karim Ait Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier sincèrement monsieur Marc-André Carbonneau pour sa participation au sein du conseil d'administration du Collège de Rimouski.

AFFAIRES DIVERSES**19-06.21 – REMERCIEMENTS À MONSIEUR STÉPHANE BERGERON, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : POUR ADOPTION**

Monsieur Raymond Lacroix, président, présente le point.

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remercier monsieur Stéphane Bergeron pour son travail dans l'exercice de son mandat de secrétaire général au Collège de Rimouski.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghislain Deland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 20.

 président

 secrétaire